

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	37	44

N° 260/2018

OBJET : Choix du scénario de mise en place de la TEOMI et optimisation de la collecte

L'an deux mille dix-huit et le 4 décembre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 27 novembre 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Cathy HOAREAU, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Geneviève PAUBERT, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Joël CAZAJUS, Gilles COMBES, Michel COURTIADÉ, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, René MARCHAND, Serge MARQUIER, Joël MASSACRIER, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATION : M^{me} Nadine BARRE donne procuration à M. Philippe FOURMENTIN, M. Patrick CASTRO à Mme Annick MELINAT, M. Serge DEJEAN à M. Jean-Claude ROUANE, M. Serge DEMANGÉ à M. Bernard TISSEIRE, Mme Hélène JOACHIM à M. Floréal MUNOZ, M. Franck MUNIGLIA à Mme Céline GABRIEL, Mme Sabine PARACHE à Mme Nadia ESTANG.

ABSENTS : Madame Pierrette HENDRICK, Messieurs Jean CHENIN, Jean DELCASSE, Patrick LACAMPAGNE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

M. Wilfrid PASQUET a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le président rappelle l'étude d'optimisation de la collecte avec prise en charge de la TEOM incitative qui a été lancée en janvier 2018 et qui a permis de répondre à l'appel à projets de l'ADEME.

Il précise qu'une aide de 70% a été accordée par l'ADEME pour l'étude et que, par ailleurs, la CCBA a été lauréate de l'appel à projet sur la tarification incitative le 28/06/2018.

Monsieur le président précise que les bureaux d'études ont rendu la présentation du scénario à court terme prévoyant :

- Le passage en point d'apport volontaire ordures ménagères et non fibreux de 9 communes du territoire (11% de la population) dont la population est inférieure à 600 habitants (Auragne, Auribail, Esperce, Labruyère-Dorsa, Lagrâce-Dieu, Grazac, Mauressac, Marliac et Puydaniel).
- Le passage en porte à porte de tout le reste du territoire à l'exception des collectifs (8% de la population) et des centres bourgs.
- La mise en place de la TEOM incitative sur tout le territoire avec l'identification de tous les usagers (puçage des bacs ou puces pour badgeage sur point d'apport volontaire).

Il s'agit d'un projet d'optimisation globale qui permet, après la séparation des fibreux, de réduire rapidement les frais liés à la collecte.

Il reste une prestation dans le marché : le rendu des tracés des futures collectes intégrant le passage de camions grue sur le territoire. Pour cela la commission collecte a émis un avis favorable sur l'optimisation globale prévoyant des points de regroupements en colonnes enterrées, semi-enterrées et aériennes.

Monsieur le Président demande aux membres du conseil de se prononcer sur le choix de ce scénario et sur le calendrier de déploiement :

- Fin 2019 : grande enquête de puçage et d'indentification sur le territoire et mise en place de la collecte des fibreux couplée avec l'extension des consignes de tri,

- 2020 : après les élections, déploiement global des colonnes à ordures ménagères résiduelles et non fibreux,
- 2021 : année à blanc : comptabilisation des volumes,
- 2022 : mise en place effective de la TEOMI d'après les données de l'année 2021.

Monsieur le Président propose, sur avis de la commission collecte, que soit mises en place sur le territoire des réunions d'informations de l'ensemble des élus.

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à la majorité avec 1 voix **CONTRE** et 43 voix **POUR**, autorise Monsieur le Président à :

COMMUNIQUER sur les futurs changements sous la forme de réunions d'information envers les élus du territoire,

DEMANDER au bureau d'étude d'effectuer les tracés de collecte sur le territoire sur la base du scénario optimisé,

METTRE en œuvre le projet global d'optimisation de la collecte et de TEOM incitative sur le territoire

INSCRIRE les crédits aux budgets correspondants,

LANCER les consultations associées.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS